

ÉDITO

« CHAOS AND CO... DANS L'ÉDUCATION NATIONALE » !

La fin d'année scolaire 2018-2019 fût marquée par un chaos sans précédent, généré par le manque d'écoute du Ministre face à une communauté éducative unanime sur la réforme du lycée et du baccalauréat. Nombreuses sont les familles que la FCPE94 a dû rassurer et accompagner lors de l'épreuve du baccalauréat 2019. Ce chaos « éducatif » risque pourtant de continuer en cette rentrée, avec l'application du projet de loi dit « pour une école de la confiance », contre lequel vous avez été nombreux à vous mobiliser.

Des réformes qui se succèdent, sans concertation avec la communauté éducative dont nous, parents, nous faisons partie.

Cette rupture de dialogue qui ne fait que confirmer nos craintes sur le devenir de l'école publique.

Sans dialogue, sans concertation, il s'agit ni plus ni moins, de réformes arbitraires, d'un déni total du rôle de la communauté éducative et de notre rôle de parent engagé !

Dans notre département, à ces réformes s'ajoutent des fermetures fermes ou des annulations d'ouverture conditionnelle de classes sur comptage de rentrée pour nombre d'écoles. Or nous le savons, nombre de familles ne sont pas présentes dès le premier jour de rentrée.

Sans parler non plus du manque de moyens accordés à l'école inclusive !

Qu'elles concernent le 1^{er} ou le 2nd degré, chacune de ses mesures marquent un pas de plus vers une école à plusieurs vitesses et inégale.

Cette école, nous n'en voulons pas !

Face à cette situation, nous devons agir et c'est pourquoi nous vous proposons plusieurs RDV en cette rentrée scolaire que vous retrouverez dans ce journal. Nous devons construire tous ensemble l'école que nous voulons pour nos enfants !

Nageate Belahcen

Présidente de la FCPE 94

L'école et les parents

LIBERTÉ
LAÏQUE
ÉGALITÉ
GRATUITE
FRATERNITÉ
OBLIGATOIRE

Comme chaque année la FCPE94 organise une assemblée générale de rentrée ouverte à tous, adhérents ou non.

Rendez-vous

**le mardi 17 septembre à
19h30 à Choisy le Roi -
Salle Le Royal
(à côté de la gare RERC)**

Qu'est-ce que la fcpe ?

Fondée en 1947, reconnue d'utilité publique, la FCPE est une fédération nationale de parents d'élèves, de loin la première en nombre d'adhérents (310 000) et de représentants élus (près de 49 000). Elle est un outil pour les parents qui veulent être représentés dans les instances de l'Education Nationale : conseil d'école (en primaire), conseil de classe et conseil d'administration (collège/lycée), mais aussi commissions d'appel, d'affectation, de discipline, etc. Ce sont-là des prérogatives définies par les textes.

Qui n'a pas subi de fermeture de classes ? de non-remplacement d'enseignant ? de sureffectifs dans les classes ? Présente dans la plupart des établissements, la FCPE permet un travail sur le terrain, au quotidien : veille, informations, revendications, actions... pour servir l'intérêt des enfants, représenter les parents, et défendre l'enseignement public, seul garant de l'égal accès aux savoir pour tous.

La FCPE c'est aussi des valeurs fondamentales : égalité, laïcité, gratuité, mixité, droits de l'enfant, respect et dignité pour chaque enfant avec ses particularités, socialisation des tout-petits, respect des rythmes de l'enfant, tout enfant a les facultés d'apprendre, pédagogie rendant les élèves acteurs de leurs apprentissages, formation à l'esprit critique pour avoir des citoyens conscients et libres, orientation choisie vers une insertion professionnelle réussie, conditions d'étude sécurisantes, parents coéducateurs au sein du système scolaire, réussite de tous les élèves...

CRÉER UN CONSEIL LOCAL

Vous souhaitez participer à la vie de l'école de votre enfant et y représenter les parents ? Avoir votre mot à dire et agir sur les conditions de scolarité ? Vous pouvez rejoindre ou créer facilement un groupe local Fcpe dans votre établissement scolaire : il suffit que deux ou trois parents y décident de prendre en main la représentation des parents.

Comment faire ?

C'est simple : contacter le secrétariat de la Fcpe, adhérer à quelques-uns (bulletin p.8), et, avec l'aide d'un responsable départemental, se faire connaître auprès des institutions et lancer une ou des réunions d'information pour les familles. Puis constituer une liste **avant le 30 septembre** pour participer aux élections des parents **11 ou 12 octobre** et ainsi pouvoir représenter les parents dans les instances officielles.

Attention cependant : il est nécessaire de lancer la démarche le plus tôt possible en septembre pour les élections d'octobre.

TROIS RAISONS D'ADHÉRER

- Rejoindre un groupe de parents pour discuter de tout ce qui concerne l'école, la classe, le système éducatif au sens large, les réformes... Parce que les questions rencontrées ne sont pas isolées, intégrer la FCPE permet un échange constructif et si nécessaire une action collective.
- Être actif au sein de la communauté scolaire de son enfant. Les adhérents FCPE servent de relais entre l'ensemble des parents, la direction, l'équipe enseignante. Ils jouent un rôle important dans les instances de l'établissement : conseils d'école, de classe, de discipline, d'administration... Ces derniers décident des orientations et de la gestion de l'établissement.
- Défendre des principes et des objectifs tels que la laïcité, la gratuité, le droit à la même qualité d'instruction pour tous, la santé, le respect des droits des élèves et des parents. Cette action est l'affaire de tous : elle doit être menée dans les établissements avec l'administration, au niveau départemental avec les autorités académiques et rectorales, au niveau national avec le ministère de l'éducation.

COMMENT NOUS CONTACTER :

Tél : 01.46.77.01.01 / 07.67.27.83.54

Email : contact@fcpe94.org

 Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/fcpe94/>

 Twitter : <https://twitter.com/fcpe94>

Ou en venant nous voir :

Les lundi-Mardi-Mercredi- Jeudi- Vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h.

Conseil Départemental des Parents d'Elèves des écoles publiques du Val-de-Marne
27 rue Waldeck-Rousseau
94600 Choisy-le-Roi

Vous avez des questions ? Nous avons des formations !

Que doit faire un trésorier ? Comment se passe un conseil d'école ? La DHG, qu'est-ce que c'est ? Quels sont les recours si mes questions ne sont pas prises en compte pendant le conseil d'école ? Autant de questions que les parents élus peuvent se poser. Les administrateurs départementaux de la FCPE du Val-de-Marne organisent sur ces sujets (et bien d'autres !) des sessions de formations qui ont lieu soit au siège départemental à Choisy, soit dans d'autres villes du Val-de-Marne. Si vous souhaitez tenir une session de formation supplémentaire, pour votre Union Locale par exemple, vous pouvez nous contacter et nous nous déplacerons pour animer la formation. N'hésitez pas, c'est gratuit, et les échanges avec les autres participants sont aussi riches que la session elle-même ! Si vous avez des suggestions de nouvelles thématiques n'hésitez pas à nous le faire savoir ! Retrouvez le calendrier des formations proposées sur notre site internet : fcpe94.jimdo.fr ou sur notre page facebook « FCPE 94 »

DATE	INTITULÉ	VILLE ET HEURE
Jeudi 29 août 2019	Préparer la rentrée Communication des conseils locaux	Choisy le Roi 20 h
Vendredi 13 septembre ou Samedi 14 Septembre	Elections délégués de parents d'élèves	CDPE 20 h - 9h30
Mercredi 18 septembre 2019	Animer un conseil local / Le rôle du trésorier	Choisy le Roi 20 h
Vendredi 27 septembre 2019	Animer un conseil local / Le rôle du trésorier	Lieux à définir 20 h
Mercredi 9 octobre 2019	Handicap et inclusion scolaire	Choisy le Roi 20 h
Jeudi 17 octobre 2019	Être acteur au conseil d'école	Choisy le Roi 20 h
vendredi 18 octobre 2019	Le rôle des parents délégués au conseil de classe	Choisy le Roi 20H
Jeudi 7 novembre 2019	Être élu au conseil d'administration	Choisy le Roi 20 h
Samedi 16 novembre 2019	Être acteur au conseil d'école	Choisy le Roi 9 h 30
Lundi 18 novembre 2019	Budget des collèges et des lycées/ Être élu au conseil d'administration	Choisy le Roi 20 h
jeudi 21 novembre 2019	Connaître la FCPE : son fonctionnement, son organisation, ses campagnes	Choisy le Roi 20h
Samedi 23 novembre	Le rôle des parents délégués au conseil de classe	Choisy le Roi 9 h 30
Semaine 48 (novembre)	Le rôle des parents délégués au conseil de classe	Lieu à définir 20 h
Samedi 5 décembre	Le conseil de discipline	Choisy le Roi 9 h 30

Un ordinateur remis à chaque élève de 6^e

3994 06 10 49 41 41

valdemarne.fr

VAL de MARNE
Département utile

Director of the communication studio graphic - Crédit photo : Max Bouverion

RÉFORME BLANQUER : QU'EN EST-IL?

Adoptée définitivement le 4 juillet, la loi dite «Ecole de la confiance » restera synonyme de défiance à l'égard de la communauté éducative (parents d'élèves, enfants, enseignants et personnel éducatif).

Malgré le retrait dans sa version définitive des mesures phares telles que les EPSF (Établissements Publics des Savoirs Fondamentaux) qui supprimaient de fait les conseils d'école et les directeurs d'école, la loi crée des EPLI (Établissements Publics Locaux d'enseignement International). Véritables écoles d'élites, ouvertes aux financements privés, qui, de la maternelle au lycée sélectionnent sur une maîtrise des langues étrangères, institutionnalisant ainsi une sélection sociale dès 3 ans. Le Sénat avait introduit dans la loi la suppression des allocations familiales aux parents d'enfants absents ainsi que l'interdiction du port de signes religieux pour les parents accompagnateurs de sorties scolaires. Ces deux articles stigmatisant les parents d'élèves de quartiers populaires, en les ex-

cluant de la communauté éducative, ont finalement été supprimés.

Pour ce qui est de l'obligation d'instruction dès trois ans – que la FCPE revendique depuis longtemps – elle se traduit par un cadeau de l'état à l'enseignement privé sous contrat car les collectivités locales devront les financer au même titre que les écoles publiques, alors même que 97 % des enfants à 3 ans et 99,9% à 4 ans sont d'ores et déjà scolarisés dans les écoles publiques aujourd'hui.



Nos batailles ont fait reculer le Ministre dans son entreprise de casse de l'école publique garantissant l'égalité d'accès aux savoirs, mais les mesures prises restent problématiques. Il nous faudra donc rester mobilisés pour défendre la place des parents dans le système éducatif et permettre un égal accès à une école publique de qualité partout et pour TOUS les élèves, dès la maternelle !

DES MOBILISATIONS À CHAMPIGNY

Depuis le mois d'avril 2019, la FCPE de Champigny-sur-Marne s'est mobilisée au sujet du projet de loi Blanquer. En effet, bon nombre de conseils locaux ont réalisé des nuits des écoles, des pétitions, des occupations de locaux durant ces derniers mois. L'Union Locale FCPE de la ville, qui a vu ses activités reprendre et s'intensifier depuis l'automne 2018, a aussi participé à cet élan et à cette mobilisation.

Elle a organisé un déjeuner partagé autour de ce sujet en mai, auquel 4 élues de la ville

ont participé. Pendant plusieurs week-ends en juin, un stand a été tenu sur les marchés de la ville afin de sensibiliser les personnes encore non informées et montrer la détermination argumentée des adhérents de la FCPE.

L'Union locale de Champigny-sur-Marne reste aussi aux aguets quant à la situation de la rentrée, notamment sur l'application de la loi Blanquer, mais aussi sur la situation des lycées et des collèges.

LOI BLANQUER : INQUIÉTUDE GRANDISSANTE DES AESH.



Des contrats précaires, un droit à la formation continue bafoué

Les AVS (Assistant de Vie Scolaire), devenus des AESH (Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap) sont menacés du fait de la modification de leur temps de travail. Dans le Val-de-Marne, les contrats représentant 50% d'un temps plein, seront augmentés d'une heure pour 40 min de salaire en plus.

D'autre part, les contrats des AVS/AESH qui arrivent à échéance fin août ne sont pas garantis d'être renouvelés. La DASEN met en avant « des difficultés de recrutement » mais elle est en réalité incapable de garantir le réemploi de tous les AESH, arguant "la manière de servir" comme critère de reconduction

du contrat, alors même que les besoins sur le terrain sont plus importants. De plus, le décret prévoyant la formation continue des AESH à hauteur de 60H n'est pas respecté et la DASEN ne répond pas aux questions de quotité, d'affectation, de rémunération et d'ancienneté de ces derniers

La FCPE 94 :

- exige la création d'un contrat pour les AESH avec un statut d'État
- soutient ces personnels pour l'obtention de conditions de travail descentes, le renouvellement de tous les contrats et le droit à la formation continue pour tous
- revendique l'application des droits des familles et dénoncera auprès de la DASEN chaque situation d'élève accueilli sans AVS-AESH malgré une notification de la MDPH.
- soutiendra les familles dans leurs démarches en aidant à la rédaction de courriers et à l'accompagnement aux audiences.

Retrait de la Loi Blanquer et des PIAL

Les PIAL (Pôles inclusifs d'accompa-

gnement localisé) « définiront une nouvelle organisation sur un territoire identifié (une ou plusieurs écoles, un collège et des écoles, un lycée ...) visant à améliorer l'accès des élèves en situation de handicap aux connaissances et aux compétences du socle commun, et à favoriser le développement de leur autonomie ». Cette nouvelle organisation va déclarer les notifications MDPH avant l'été laissant sur le carreau à la rentrée de nombreuses familles n'ayant pas pu obtenir de notification dans ces délais. En effet, cette nouvelle formule visant à accompagner plus d'élèves par le biais de la mutualisation sans augmenter les effectifs d'AESH amènera nécessairement à abandonner l'accompagnement individualisé.

La FCPE94 soutient les syndicats et les AVS/AESH dans leurs demandes de :

- maintien des AVSi et AVSco,
- refus de la mutualisation prévue avec les PIAL qui ne favorisera pas l'inclusion des élèves en situation de handicap,
- retrait des PIAL et de la loi Blanquer dite « école de la confiance ».



POUR QUE CHAQUE JEUNE OBTIENNE UNE AFFECTATION QUI CORRESPONDE À SON SOUHAIT.

SOS RENTRÉE :
0 800 24 94 94 /
FCPE VAL-DE-MARNE
01.46.77.01.01

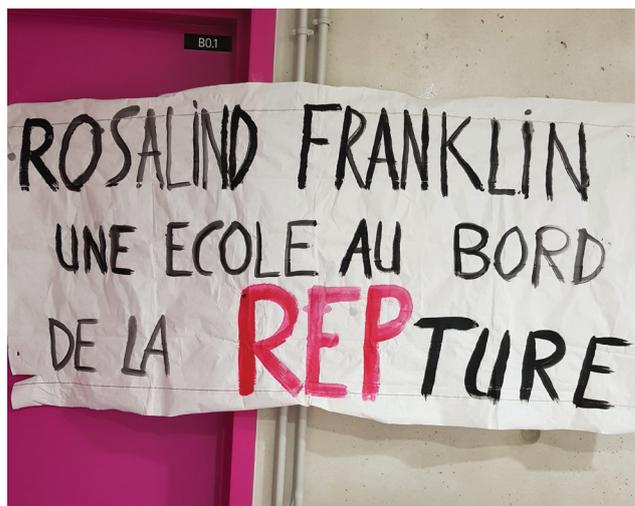
GARANTIR L'INCLUSION SCOLAIRE DE TOUS LES ÉLÈVES

L'année scolaire fut marquée par de nombreuses luttes pour garantir à tous les élèves en situation de handicap l'attribution d'une aide humaine à hauteur de leurs besoins afin de favoriser leur inclusion scolaire dans tous les établissements du 1^{er} et 2nd degrés du département.

La FCPE 94 :

- A organisé en février 2019 un colloque départemental sur l'école inclusive visant à donner la parole aux parents et à alerter l'institution sur les besoins grandissants des familles dans le 94,
- A obtenu l'attribution d'AVS pour plusieurs élèves
- Continuera de veiller à ce que ce droit soit respecté pour permettre l'inclusion scolaire en accompagnant les familles qui en ont besoin

Révision de la cartographie prioritaire : une bataille à venir ?



ROSALIND FRANKLIN

L'école Rosalind-Franklin, inaugurée en 2014 à Ivry-sur-Seine, accueille des élèves de maternelle et primaire dans un quartier en pleine mutation. Après plusieurs refus de la DASEN de l'obtention du classement REP auquel l'école devait avoir droit, les parents d'élèves FCPE, soutenus par l'union locale et la ville, accompagnés de nombreux parents, ont organisé une journée « école fantôme ». Ils ont rebaptisé l'école « Rosalind-Fantôme » puisqu'elle demeurait inexistante aux yeux de l'Éducation Nationale et les élèves étaient déguisés en petits spectres. Suite à cette mobilisation, leur pétition en ligne, leurs blocages administratifs, leur soirée REPARTY, ils ont obtenu une audience au cours de laquelle a été demandé un moratoire garantissant les conditions d'accueil similaires à celui d'un statut REP pour leur école. Grâce à la détermination de tous, ils ont obtenu deux ouvertures de classe en élémentaire et une ouverture de classe en maternelle pour la rentrée.

Le ministère de l'Éducation nationale classe les établissements en fonction d'un « indice social ». Celui-ci comprend quatre paramètres qui « impactent la réussite scolaire » : le taux de catégories socio-professionnelles défavorisées ; le taux d'élèves boursiers ; le taux d'élèves résidant dans une zone urbaine sensible (ZUS) ; le taux d'élèves ayant redoublé avant la sixième.

Être dans un établissement REP : ça veut dire quoi ?

Bénéficier notamment :

- d'une classe avec moins d'élèves
- d'un soutien spécifique, pour les élèves de sixième qui connaissent des difficultés
- de financements pour effectuer des projets, des sorties, et du travail en interdisciplinarité
- d'internats de proximité, dans certains cas

En outre, les professeurs ont plus de formations et bénéficient d'une prime. Cela a pour but de « stabiliser les équipes », ce qui permet de pérenniser le travail collectif entre enseignants et facilite la création de projets ; les relations avec les parents d'élèves n'en sont que meilleures.

Par ailleurs, les REP devraient accueillir « généralement » un assistant de prévention et de sécurité supplémentaire afin d'améliorer le climat scolaire, ainsi qu'un infirmier scolaire (parfois) et un assistant social. Au total, ce sont 14 mesures qui sont prises pour les collèges REP.

Parmi les REP, certains sont classés REP +. Cela signifie que les élèves, du point de vue de l'indice social sont encore plus défavorisés que les autres. En plus des dispositifs valables pour les établissements REP, un enseignant d'une école ou d'un collège REP +, a moins d'heure de cours par semaine afin de lui permettre de travailler en petit groupe avec ses élèves, de faire de l'aide personnalisée ou de rencontrer les parents. De plus, l'accueil des élèves de sixième de REP + au sein de leur établissement est garanti jusqu'à 16h30.

La carte de l'éducation prioritaire doit être revue tous les quatre ans. Nous n'avons aucune information sur l'échéance à laquelle la carte actuelle sera finalement revue alors qu'elle aurait dû l'être en 2019. Elle est pour l'instant « gelée » ; nous demanderons à être consultés le moment venu et nous serons vigilants à ce qu'aucun établissements nécessitant un accompagnement particulier relevant de ce dispositif ne soit oublié.

Réformes du lycée > décryptage

Ce qui a changé pour la voie Générale

La fin des séries et le choix de spécialités :

1. Suppression des filières S, ES et L
2. Mise en place de spécialités en première et en terminale avec un tronc commun (Français en première - Philosophie en terminale - Histoire géographie - Langue vivante A et B - Ens. Scientifique - Educ. physique et sportive - Ens. moral et civique) : 3 spécialités¹ au choix en 1^{ère} dont 2 seront gardées en Terminale ;
3. Mise en place d'1h30 d'accompagnement personnalisé (orientation et aide pédagogique selon les moyens du lycée) ;
4. Possibilité de choisir des enseignements optionnels (selon les moyens du lycée) : 1 option en 1^{ère} et 1 seconde option en Terminale.

Ce qui a changé pour la voie technologique

Maintien des 8 séries

1. Mise en place de spécialités imposées en fonction des séries en 1^{ère} et 2 spécialités imposées en fonction des séries en Terminale avec un tronc commun (Français en première - Philosophie en terminale - Histoire géographie - Langue vivante A et B - Mathématiques - Educ. physique et sportive - Ens. moral et civique) ;
2. Mise en place d'1h30 d'accompagnement personnalisé (orientation et aide pédagogique selon les moyens du lycée) ;
3. Possibilité de choisir 2 enseignements optionnels au plus en 1^{ère} et Terminale (selon les moyens du lycée).

Ce qui a changé pour la voie professionnelle

1. Mise en place de nouveaux programmes d'enseignements généraux avec une baisse des heures en Français, Histoire-Géographie, mathématiques, langue vivante.
2. Choix dès la seconde professionnelle d'une famille de métier (3 au choix) puis choix d'une spécialité en 1^{ère}.
3. Préparation d'un « chef d'oeuvre » sur les 3 années avec présentation orale en Terminale.

¹https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Bac2021/18/1/Presentation_des_enseignements_de_specialite_de_la_voie_generale_1030181.pdf

Dans les faits...

1-Cette réforme des lycées peine à cacher des mesures économiques :

- mise en place d'un tronc commun entraînera la densification des classes suppression des maths en 1^{ère} et terminale, ce qui mènera à la sélection des élèves et réduira le nombre d'enseignants.
- Diminution du nombre d'heures de cours

En outre, cette réforme renforce les inégalités territoriales :

- par l'apparition du contrôle continu qui signe la fin du bac comme diplôme national alors qu'il garantissait l'accès de tous les bacheliers, sur tout le territoire, aux filières post bac et aux établissements de leur choix
 - par les inégalités entre les établissements, dépendant du nombre des spécialités qu'ils proposeront
- Réforme en trompe l'œil qui cherche à masquer les milliers de suppressions de postes dans l'enseignement secondaire à la rentrée scolaire 2019 et qui transforme le bac, diplôme national en des bacs locaux selon les établissements. Réforme du lycée qui voit les horaires des matières générales se réduire, voire disparaître, comme les mathématiques du tronc commun des enseignements en première et en terminale.

2- Dès la rentrée 2019, la réforme du lycée pro, réduira les volumes horaires des enseignements généraux comme le français, l'histoire/géo, les maths, l'éducation morale et civique... (perte de 10 à 25% des heures). Les jeunes qui choisissent un métier manuel doivent avoir le droit à l'apprentissage d'une citoyenneté éclairée et, dans l'avenir, s'ils le décident, de changer d'orientation voire de métier, en se formant pour évoluer. L'État a décidé de se désengager de sa responsabilité éducative des filières professionnelles en la déléguant aux régions et aux organismes privés tels que les chambres de commerce. Les économies réalisées par cette réforme se feront une fois de plus sur le dos des jeunes scolairement les plus fragiles et socialement relégués, et aggraveront le tri social.

La FCPE du Val-de-Marne :

- s'oppose à ces réformes qui accroissent les inégalités entre les territoires et les familles,
- insiste sur la nécessité de travailler tout au long du parcours au lycée à une orientation choisie, construite, accompagnée et évolutive avec les moyens humains et financiers nécessaires.
- exige le maintien du baccalauréat comme diplôme national et 1^{er} grade universitaire, garantissant l'accès de tous les bacheliers sur tout le territoire aux filières post bac et aux établissements de leur choix.
- exige l'ouverture de places supplémentaires en 1^{er} cycle post bac et refuse toute sélection à l'entrée à l'université.
- refuse l'instauration de blocs de compétences en lieu et place des diplômes et des qualifications.
- demande une véritable concertation autour du 1^{er} cycle post bac et du plan «étudiants» qui l'accompagne, condition pour permettre une réforme ambitieuse qui garantisse le libre accès de chacun au supérieur.

AFELNET : vigilance !

Développée et paramétrée sans informations aux personnes concernées, l'application AFELNET a été créée pour respecter l'égalité des élèves dans leur affectation dans un lycée, favoriser leur réussite et la mixité sociale. Ainsi, en théorie, un élève de 3ème, sur les conseils de ses enseignants et des psychologues de l'éducation nationale, peut classer jusqu'à 3 lycées généraux et 3 lycées technologiques. Chacun de ses vœux est valorisé par un nombre de points résultants d'un barème dépendant de ses caractéristiques personnelles, de ses résultats scolaires et d'une pondération décidée par son académie. Comme pour parcoursup, l'élève peut être très bien classé dans un lycée et très mal dans un autre.

Nous constatons l'implication de l'académie de Créteil à respecter l'égalité des élèves dans leur affectation, à favoriser leur réussite et la mixité sociale. Néanmoins, nous nous questionnons sur la performance d'AFELNET dans les villes qui auraient plusieurs lycées de secteur notamment. Nous sommes aussi vigilants sur le fait que les parents et les élèves soient bien informés sur le paramétrage d'AFELNET ou si les usagers découvriraient l'information une fois qu'ils étaient affectés par défaut dans un lycée puis orientés par défaut en fin de seconde.

Nous sommes à la disposition des parents pour les informer et les accompagner en cas de problèmes d'affectation.

PARCOURSUP : TRAITER LA PÉNURIE PAR LA SÉLECTION

Depuis deux ans l'accès à l'enseignement supérieur passe par la plate-forme Parcoursup. Les places sont attribuées en continu au fur et à mesure que d'autres se désistent. Mais comme les candidats ne peuvent plus classer leurs vœux par ordre de préférence, le système se grippe car chacun bloque une place obtenue en attendant une réponse sur un autre vœu.

Mais Parcoursup masque en réalité une grave pénurie de places (plusieurs dizaines de milliers) et une généralisation de la sélection à l'entrée dans le supérieur. Chaque faculté, chaque école, trie les demandes selon ses propres règles, et sans les rendre publiques. Les autorités académiques se satisfont d'avoir fait au moins une proposition à chaque candidat, même si ça n'est pas du tout ce qu'il avait demandé, et se moque de savoir ce que deviennent les très nombreux jeunes qui ne donnent pas suite, se désistent, ou abandonnent.

Au total, au lieu de créer les places manquantes, on conduit les jeunes à accepter n'importe quoi faute de mieux, à se tourner vers les établissements privés, ou à abandonner les études.

Bulletin d'adhésion FCPE Val-de-Marne 2019-2020

Nom, prénom du parent 1 :

Nom, prénom du parent 2 :

Tél. 1. : Tel. 2 :

E-mail(s) :

Adresse :

Code postal : Commune :

ADHÉSION (une adhésion par famille)

cotisation : 17 €

cotisation de solidarité 50 €
17 € après réduction d'impôt

don : €
Un reçu fiscal vous sera envoyé par le CDPE après la réception de votre règlement

ABONNEMENTS (Tarifs réservés aux adhérents FCPE)

«La revue des Parents»
tarif adhérents - revue nationale (6 numéros) 3.35 €

tarif normal 6 €

Merci de remplir très lisiblement
Bulletin à remettre au conseil local
ou à défaut au Conseil départemental FCPE

	nom et prénom	*établissement	classe
1 ^{er} enfant			
2 ^e enfant			
3 ^e enfant			
4 ^e enfant			

JE DÉSIRES PARTICIPER AUX ACTIVITÉS

- Candidat(e) au Conseil d'école (maternelle, élémentaire)
 Candidat(e) au Conseil d'administration (collège, lycée, lycée professionnel)
 Délégué(e) au Conseil de classe

*Si vous avez des enfants dans plusieurs établissements, réglez votre adhésion au conseil local de votre choix et entourez-le dans le tableau ci-dessus. Afin de vous faire connaître, retournez un bulletin au conseil local de chacun de vos enfants, en précisant celui où vous avez adhéré.

Date et signature :



FCPE 94
27 rue Waldeck Rousseau
94600 Choisy-le-Roi
01.46.77.01.01
www.fcpe94.org

PON CONSEIL LOCAL